



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires  
Service Eau et Environnement

22 SEP. 2014  
**ARRETE** du  
**portant modification de la  
composition de la Commission  
Locale de l'Eau du Schéma  
d'Aménagement et de Gestion des  
Eaux du Bassin du Thouet**

Le Préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le livre II Titre Ier du Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-29 à R.212-34 ;

VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la Région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures;

VU l'arrêté interpréfectoral (Maine et Loire, Deux-Sèvres, Vienne) du 20 décembre 2010 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet et chargeant le préfet des Deux-Sèvres du suivi de l'élaboration du SAGE pour le compte de l'Etat;

VU l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2011 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet modifié par arrêté préfectoral du 29 mars 2013;

VU l'arrêté préfectoral n°2013149-0001 du 29 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais;

VU l'arrêté préfectoral n°2013149-0005 du 29 mai 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Thouarsais;

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2013024-0001 en date du 24 janvier 2013 portant fusion des structures relevant du bassin de la Dive du Nord à compter du 1er janvier 2014;

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2013360-0008 du 28 décembre 2013 complétant l'arrêté de fusion des structures relevant du bassin de la Dive du Nord et portant statuts du SIVU de la vallée de la Dive;

VU l'arrêté préfectoral n°2013361-0002 du 27 décembre 2013 portant dissolution du syndicat mixte d'adduction d'eau des Deux-Sèvres (SMAEDS) à la date du 31 décembre 2013;

VU la consultation des associations départementales des maires, des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux concernés pour désignation de leurs représentants suite aux élections municipales de mars 2014;

**Considérant** que la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et l'extension de la Communauté de Communes du Thouarsais à compter du 1er janvier 2014 ont entraîné par voie de conséquence et de façon concomitante la dissolution de la Communauté de Communes Coeur du Bocage et de la Communauté de Communes de l'Argentonnais;

**Considérant** que la création du SIVU de la vallée de la DIVE par fusion des structures relevant du bassin de la Dive du Nord à compter du 1er janvier 2014 a entraîné par voie de conséquence et de façon concomitante la disparition du SIVU des Trois Vallées;

**Considérant** qu'en application de l'article R.212-31 du code de l'environnement, en cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la CLE, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation pour la durée du mandat restant à courir;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres;

## A R R E T E

**Article 1er** – Le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux dont la composition est fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2011, modifié par arrêté du 29 mars 2013, portant composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet est modifié ainsi qu'il suit (**les modifications figurent en gras**) :

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

- ♦ Conseil Régional de Poitou-Charentes :  
Madame Françoise BELY, Vice-Présidente du Conseil Régional
- ♦ Conseil Régional des Pays de la Loire :  
Monsieur Régis DANGREMONT, Conseiller Régional
- ♦ Conseil Général de la Vienne :  
Monsieur Dominique REANT, Vice-Président du Conseil Général
- ♦ Conseil Général de Maine et Loire:  
Monsieur Alain LAURIOU, Conseiller Général
- ♦ Conseil Général des Deux-Sèvres :  
Monsieur Pascal BIRONNEAU, Conseiller Général  
Monsieur Dominique PAQUEREAU, Conseiller Général
- ♦ Sur proposition de l'Association des Maires de la Vienne :  
**Monsieur Alain NOE, Maire de Arçay**  
**Monsieur Philippe DELAVault, Adjoint au Maire de Craon**  
**Monsieur Gilles BOUILLault, Maire de Cuhon**  
**Monsieur Daniel GIRARDIN, Maire de Mirebeau**
- ♦ Sur proposition de l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres :  
**Monsieur Louis-Marie GREGOIRE, Maire d'Argenton l'Eglise**  
**Monsieur Robert GIRAULT, Maire de La Coudre**  
**Monsieur Jean-Claude GUERIN, Maire de La Peyratte**  
**Monsieur Jean-François COIFFARD, Maire de Maisontiers**  
Monsieur Jacques DIEUMEGARD, Maire de Pompaire  
Monsieur Christophe DEHAY, Conseiller municipal de St Varent  
Monsieur Patrice HOUTEKINS, Conseiller municipal de Thouars  
Monsieur Pascal PILOTEAU, Maire d'Ulcot

- ◆ Sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire:  
**Monsieur Olivier COCHONNEAU, Conseiller Municipal de Le Puy-Notre-Dame**  
 Monsieur Didier GUILLAUME, Maire de Les Ulmes  
**Monsieur Benoit PIERROIS, Adjoint au Maire de Nueil-sur-Layon**  
**Monsieur Sébastien CRETIN, Conseiller Municipal de Somloire**
- ◆ Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine  
**Monsieur Benoit BARANGER, Président**
- ◆ Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement  
 Monsieur Jean-Pierre ANTOINE, Délégué
- ◆ Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet :  
**Monsieur Olivier CUBAUD, Président**
- ◆ Communauté de Communes du Pays Loudunais:  
**Monsieur Hubert BAUFUMÉ, Délégué**
- ◆ Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais:  
 Monsieur Gérard PIERRE, Vice-Président
- ◆ Syndicat d'Eau du Val du Thouet  
**Monsieur Christophe CHATIN, Délégué**
- ◆ Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine :  
**Monsieur Louis-Marie LUMINEAU, Vice-Président**
- ◆ Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER):  
 Monsieur Edouard RENAUD, Vice-Président
- ◆ Communauté de Communes du Thouarsais:  
**Monsieur Michel CLAIRAND, Vice-Président**
- ◆ Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la Vallée de la Dive:  
 Monsieur Pierre BIGOT, Président

Le reste sans changement.

La nouvelle composition consolidée de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin du Thouet est annexée au présent arrêté.

## **Article 2 - Publication**

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne, et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par le ministère chargé de l'environnement [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

## **Article 3 – Délai et voie de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

## **Article 4 - Exécution**

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres de la Commission Locale de l'Eau.

22 SEP. 2014

Niort, le

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation,  
 le Secrétaire Général,

  
 Sébastien FRETET



portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Thouet

Composition consolidée de la CLE du SAGE du Thouet

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

- ◆ Conseil Régional de Poitou-Charentes :  
Madame Françoise BELY, Vice-Présidente du Conseil Régional
- ◆ Conseil Régional des Pays de la Loire :  
Monsieur Régis DANGREMONT, Conseiller Régional
- ◆ Conseil Général de la Vienne :  
Monsieur Dominique REANT, Vice-Président du Conseil Général
- ◆ Conseil Général de Maine et Loire:  
Monsieur Alain LAURIOU, Conseiller Général
- ◆ Conseil Général des Deux-Sèvres :  
Monsieur Pascal BIRONNEAU, Conseiller Général  
Monsieur Dominique PAQUEREAU, Conseiller Général
- ◆ Sur proposition de l'Association des Maires de la Vienne :  
Monsieur Alain NOE, Maire de Arçay  
Monsieur Philippe DELAVault, Adjoint au Maire de Craon  
Monsieur Gilles BOUILLault, Maire de Cuhon  
Monsieur Daniel GIRARDIN, Maire de Mirebeau
- ◆ Sur proposition de l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres :  
Monsieur Louis-Marie GREGOIRE, Maire d'Argenton l'Eglise  
Monsieur Robert GIRAULT, Maire de La Coudre  
Monsieur Jean-Claude GUERIN, Maire de La Peyratte  
Monsieur Jean-François COIFFARD, Maire de Maisontiers  
Monsieur Jacques DIEUMEGARD, Maire de Pompaire  
Monsieur Christophe DEHAY, Conseiller municipal de St Varent  
Monsieur Patrice HOUTEKINS, Conseiller municipal de Thouars  
Monsieur Pascal PILOTEAU, Maire d'Ulcot
- ◆ Sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire:  
Monsieur Olivier COCHONNEAU, Conseiller Municipal de Le Puy-Notre-Dame  
Monsieur Didier GUILLAUME, Maire de Les Ulmes  
Monsieur Benoit PIERROIS, Adjoint au Maire de Nueil-sur-Layon  
Monsieur Sébastien CRETIN, Conseiller Municipal de Somloire
- ◆ Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine  
Monsieur Benoit BARANGER, Président
- ◆ Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement  
Monsieur Jean-Pierre ANTOINE, Délégué
- ◆ Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet :  
Monsieur Olivier CUBAUD, Président
- ◆ Communauté de Communes du Pays Loudunais:  
Monsieur Hubert BAUFUMÉ, Délégué
- ◆ Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais:  
Monsieur Gérard PIERRE, Vice-Président
- ◆ Syndicat d'Eau du Val du Thouet  
Monsieur Christophe CHATIN, Délégué
- ◆ Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine :  
Monsieur Louis-Marie LUMINEAU, Vice-Président

- ♦ Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER):  
Monsieur Edouard RENAUD, Vice-Président
- ♦ Communauté de Communes du Thouarsais:  
Monsieur Michel CLAIRAND, Vice-Président
- ♦ Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la Vallée de la Dive:  
Monsieur Pierre BIGOT, Président

## **II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)**

- ♦ Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes,
- ♦ Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire,
- ♦ Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire,
- ♦ Syndicat de la propriété privée rurale des Deux-Sèvres,
- ♦ Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- ♦ Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- ♦ Association la Sauvegarde de l'Anjou,
- ♦ Association Poitou Charentes Nature,
- ♦ Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir" des Deux-Sèvres,
- ♦ Association des Eleveurs des Deux-Sèvres,
- ♦ Association des Irrigants des Deux-Sèvres,
- ♦ Association des Irrigants de la Vienne,
- ♦ Association des Amis des moulins des Deux-Sèvres, Bocage vendéen, Gâtine,
- ♦ Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Etangs Poitou Vendée,
- ♦ Comité départemental de Maine-et-Loire de Canoë-Kayak,
- ♦ Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres.

## **III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)**

- ♦ Préfecture de la Région Centre et du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne,
- ♦ Préfecture de la Région Poitou-Charentes et de la Vienne,
- ♦ Préfecture des Deux-Sèvres,
- ♦ Préfecture de Maine-et-Loire,
- ♦ Direction Générale de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- ♦ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes,
- ♦ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire,
- ♦ Délégation Interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Centre-Poitou Charentes,
- ♦ Délégation Interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Bretagne-Pays de la Loire,
- ♦ Service Départemental de Maine-et-Loire de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- ♦ Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes,
- ♦ Direction Départementale des Territoires de la Vienne,
- ♦ Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire,
- ♦ Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres.